

### FACTURATION ÉLECTRONIQUE E-INVOICING

Emission, transmission et réception d'une facture sous une forme dématérialisée, qui comporte nécessairement un socle minimum de données sous forme structurée.

### TRANSMISSION DE DONNÉES E-REPORTING

Transmission à l'administration de certaines informations relatives à des opérations commerciales (montant de l'opération, montant de la TVA facturée ...).

### PORTAIL PUBLIC DE FACTURATION (PPF)

Portail public et gratuit permettant d'émettre et de réceptionner des factures électroniques au format adapté. Il s'appelle "Chorus Pro".

### PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION PARTENAIRE (PDP)

Prestataire de services qui est chargé de transmettre la facture sous format dématérialisé du fournisseur vers le client et en extrait certaines données pour les transmettre à l'administration.

## QUE VA-T-IL SE PASSER AU 1ER JUILLET 2024 ?

### JE SUIS UNE GRANDE ENTREPRISE



#### OBLIGATION DE RÉCEPTION ET D'ÉMISSION

Je vais émettre et recevoir des factures électroniques

### JE SUIS UNE ETI, PME OU TPE



#### OBLIGATION DE RÉCEPTION

Je vais recevoir des factures électroniques (par les grandes entreprises et les entreprises volontaires)

## QUELLES SERONT LES OBLIGATIONS ?

ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE ASSUJETTIE À LA TVA	OPÉRATIONS (CUMULATIVES) À RÉALISER
B to G (marchés publics)	Facturation électronique depuis 2020
B to B	Facturation électronique progressive pour toutes les opérations (vente et prestation de service)
B to B international (lorsque l'interlocuteur est dans ou hors UE)	Transmission des données de transaction à l'administration
B to C (consommateur ou personne morale non assujettie à la TVA comme une association)	Pas de facturation électronique obligatoire Transmission des données de transaction (CA réalisé par jour avec ces personnes) à l'administration
Prestations de service (peu importe la relation : B to B ou B to C)	Transmission des données de paiement, c'est-à-dire d'encaissement à l'administration

## COMMENT ÇA VA MARCHER ?

